

Theo. Hamel

NOTE DE LA MONTAGNE

AMIANTE

Forçures pour l'amiante, Batailles à vapeur, Montréal, Québec, Carleton Place.

PIPES EN AMIANTE

Entre à l'épreuve de feu et l'eau pour l'amiante

Department des Vins et Liqueurs (EN GREC)

Brandy, Orléans, Champagne, Sauternes, Rye, (Marque Monopole), Mâs de fèves, etc.

LEVIS, 13 MAI 1890

VOYEZ-VOUS LE TRUC ?

En même temps qu'on annonce la dissolution de la Législature et la date des prochaines élections générales, quelques journaux de Québec réveillent la question du pont.

A une séance extraordinaire, tenue, parait-il, samedi matin, à Québec, par les directeurs de la compagnie du pont, il a été décidé de s'adresser immédiatement au gouverneur général en conseil, pour faire approuver ses plans ainsi que le choix du site à la rivière Chaudière.

La compagnie aurait décidé à la même séance de commencer immédiatement les travaux préliminaires de cette construction.

Il faut avoir une bien faible idée de l'intelligence du peuple pour essayer de lui faire gober de semblables choses. Il faut avoir de l'audace et de l'audace électorale pour venir nous afficher sérieusement que la construction de ce sempiternel pont va être commencée immédiatement.

Pourtant en réfléchissant un peu, commencer un pont comme celui-là, c'est assez facile et à la veille des élections les décisions sont toujours promptes. Mais ceux qui désirent consciencieusement la réalisation de cette entreprise, vont-ils se contenter de cela? Avant de commencer, ne préféreraient-ils pas être assurés que la construction sera menée à bonne fin?

Sar quelle sûreté les directeurs de la compagnie du pont sont-ils appuyés? Ils ne seraient appuyés que sur l'espérance si l'on en croit les partisans du pont eux-mêmes.

La compagnie, disent les journaux ministériels et aspirant-ministériels, croit pouvoir compter, l'an prochain, sur un subside du gouvernement fédéral ou une garantie de deux millions. Si ce subside est obtenu, disent-ils, la condition posée par le gouvernement de Québec disparaît alors et la compagnie se trouvera en position de compter simultanément sur l'aide de deux cabinets.

Ainsi donc si des subsides lui sont votés par le gouvernement fédéral, ou si la compagnie peut obtenir une garantie de deux millions le pont sera fait.

Voilà plus de si qu'il n'en faut pour démolir le pont même avant sa construction.

Cependant, malgré toutes ces incertitudes on veut nous faire croire que la compagnie a sérieusement décidé de commencer immédiatement les travaux préliminaires du pont.

Il est vrai que des travaux préliminaires ont déjà été faits avant cette année, et qu'il n'est guère avancé la construction du pont.

Mais à la veille des élections comme aujourd'hui, il pourrait bien arriver que le gouvernement s'autorisât de nouveau à chercher dans le fond du coffre public encore quelques loais pour faire tirer quelques lignes, tracer l'endroit où le pont sera construit, etc. Puis, le temps de la lutte va être court, après les élections on suspendra les travaux préliminaires, on posera de nouvelles conditions irréalisables et le tour sera joué.

Le truc est assez visible pour qu'on ne s'y laisse pas prendre. Electeurs! gardez à nous!

NOTES POLITIQUES

Le conseil des Arts et Métiers de Montréal a choisi son président M. J. O. Béland, comme candidat dans le quartier Ste Marie et M. George Clarke pour faire la lutte à M. McShane dans le quartier Ste Anne.

L'adversaire de M. Beaupré dans le quartier St Louis est M. l'ex-échevin Laurent.

Il paraît que M. L. O. David est revenu sur sa décision et qu'il se présentera peut-être maintenant dans le quartier St Jacques.

Dans le comté des Deux-Montagnes, l'adversaire de M. Deschamps sera M. C. B. Champagne, notaire, de St-Eustache.

Vaudreuil, rallie les suffrages d'une grande majorité. Beaucoup d'anciens adversaires lui promettent leur adhésion.

On dit que la candidature de M. Basile Lamarré, dans Chambly, obtient, entre autres adhésions, celle de l'honorable M. de Boucherville, qui joint d'une grande autorité dans le comté.

Les candidats libéraux foisonnent dans le comté de Napierville. On remarque dans le nombre M. M. le Dr Hébert, de St-Rémi; Morin, avocat à St-Joseph; Barette, notaire, de Napierville; Blain, notaire, de Saint-Esprit; Dr Gosselin, de Sherrington; Julius Marceau, de Napierville, et une dizaine d'autres encore.

Le candidat conservateur sera probablement M. Théodore Cardinal, avocat de Montréal.

La campagne électorale est commencée pour de bon dans le comté de Rouville. Dimanche, après la messe, M. l'abbé a porté la parole devant 1,500 électeurs à Marieville. Sa candidature a été appuyée par M. Girault, M. P., et M. Mallette, qui ont prononcé de chaleureux discours. La cause libérale était défendue par M. Girard et M. L. A. W. Proulx.

Des assemblées sont convoquées pour demain soir à Sainte-Angele, et pour jeudi après la messe, à Saint-Hilaire.

EST LA

La plus vive émotion règne, paraît-il, dans la noblesse persane, au sujet de la proclamation des fiançailles du favori du shah de Perse, avec la plus jeune fille du souverain.

Ce jeune homme doit être élevé au rang de prince du sang, et a reçu en don de vastes domaines situés dans le voisinage de Téhéran.

On croit que le shah le choisira pour son successeur au trône de Perse.

On vient de placer dans le musée d'antiquités de Gœttingue, la porte de l'ancien cachot de l'Université de cette ville. Sur cette porte est gravé en grosses lettres, le nom du prince de Bismark. Etant étudiant en droit, M. de Bismark avait été condamné à quelques jours de prison. Pour se distraire pendant sa détention, il avait inscrit son nom en lettres d'or et artistiquement taillées, sur la porte de son cachot.

Un relevé fait par la direction de l'assistance et de l'hygiène publique constate, dit le Progrès Médical, que la mortalité des enfants en bas âge en France est inférieure à celle de tous les autres pays, à l'exception de la Suède et de l'Angleterre.

Dans ces deux contrées, le chiffre de la mortalité est de 154 et 157 par mille; en France, il est de 169 en Italie, de 220, en Autriche, de 258. Quant à l'Allemagne en Prusse on trouve 217 décès seulement, en Bavière on en compte 317, en Wurtemberg 329 et dans la Souabe, jusqu'à 409 par mille.

Mgr Sweeney veut commencer sous peu la construction d'une nouvelle église catholique, à St-Jean; elle sera située au coin du chemin Rockland, et de la rue Moore.

Le lieutenant gouverneur Carvell, de l'île de Prince-Edouard, a obtenu un congé d'absence, pour cause de mauvaise santé. Il doit voyager tout l'été. Le juge en chef Sullivan exercera les fonctions de gouverneur, en son absence.

ECHOS D'OTTAWA

Un avis de résolution a été donné hier à la chambre par M. Dewdney aux fins d'accorder une subvention de 6,500 acres de terre par mille à la compagnie, Lac Manitoba, pour 125 milles de chemin, depuis Portage La Prairie, jusqu'au lac Winnipeg, 2e octroi pour 110 milles de chemin à la Compagnie Manitoba et South Eastern, pour un chemin depuis, Winnipeg jusqu'au lac des Bois.

A la séance d'hier soir, Sir John a donné avis des subventions supplémentaires qui suivent à la compagnie du chemin de fer de Temiscouata pour 16 milles de chemin: \$59,200. A la compagnie Tobique Valley Railway pour 14 milles de chemin \$35,200; pour 15 milles de chemin depuis la station Dorval, sur le Grand-Tronc, jusqu'à la rivière des Prairies, \$48,900; à la Orford Mountain Ry. Co \$99,200.

A la compagnie du chemin de fer La Vallée de St-Jean et Rivière du Loisp, pour 22 milles de chemin, \$70,400.

A la compagnie Montréal et Occidental, pour 70 milles de chemin depuis St-Jérôme au Désert, \$3,612,270.

Le frère de l'archevêque O'Brien, d'Halifax, écrit de San Francisco à un ami d'Ottawa, que l'annexion des Etats-Unis ne serait pas désirable parce que cette union ne pourrait durer plusieurs générations.

La construction d'une double voie de communication téléphonique avec Québec commencera la semaine prochaine. Le coût de ces travaux sera de \$25,000.

ALLONNAU CAP ST IGNAÇE C'est demain la grande assemblée conservatrice du Cap-St-Ignace, où l'honorable M. de Boucherville sera le chef de l'opposition lui-même ouvrant la campagne dans le district de Québec.

Il paraît que M. L. O. David est revenu sur sa décision et qu'il se présentera peut-être maintenant dans le quartier St Jacques.

On a constaté leur dévouement en ce qui concerne l'amiante, mais il n'y a pas lieu à croire que les vendeurs se fassent renouveler leurs mandats pour triquer à leur guise pendant cinq ans encore.

En bien, nos instructions les la, ils sont assez loia.

Employons le mois qui nous reste à étudier toutes leurs fautes, tous leurs méfaits, afin que le jour arrivé rien ne nous empêche de les renvoyer là où ils étaient avant 1836 et d'où ils n'auraient jamais dû sortir.

Arrangons bien nos affaires aujourd'hui et demain, soyons libres pour faire cortège à l'opposition. L'assemblée o manœuvra à 1 hr. p. m.

Un convoi spécial partira du Cap à 6 heures pour revenir à Lévis.

L'AFFAIRE TARTE-McGREGORY

Cette affaire est venue en cour de police, hier matin, mais elle a été renvoyée au prochain terme de la cour criminelle, du consentement des deux parties.

MM. Tarte, McGreevy et Murphy, ont reconvoqué leur caution pour jeudi à cette date.

CANDIDATURES

La campagne électorale se trouvant définitivement ouverte par la dissolution des chambres, nous donnons ci-après la liste des candidats choisis jusqu'à ce jour dans les divers comtés.

Table with 3 columns: COMTES, LIBERAUX, CONSERVATEURS. Lists candidates for various counties like Argenteuil, Arthabaska, Bagot, etc.

PARLEMENT FEDERAL

CHAMBRE DES COMMUNES

Lundi, 12 mai 1890.

La séance s'est ouverte à 3.15 hrs. Des l'ouverture de la séance, on procède à l'adoption des rapports dans les affaires Rykert et Bremner.

M. Girouard qui propose l'adoption du rapport du comité des privilèges et élections dans la première affaire, dit que les rapports sont assez détaillés et parlent assez par eux-mêmes, pour rendre inutile, toute explication supplémentaire.

M. Mulock dit qu'il veut seulement faire ressortir le fait dont tout le pays doit se féliciter, que toutes les accusations de corruption dont pourraient être atteints le ministre Bôwell et les fils de Sir John Macdonald et Sir Charles Tupper n'étaient appuyées sur aucun fait et que la conduite de M. Rykert sur ce point particulièrement, mérite condamnation.

M. Cassan dit que l'affaire Rykert est un nouvel exemple de la nécessité qu'il y a d'adopter une loi sévère pour protéger l'indépendance des membres du parlement. Le rapport du comité est adopté unanimement.

L'adoption du rapport du comité sur les fourrages de Bremner est ensuite proposée par M. McNeil.

L'hon. M. BLAKS dit que le gouvernement aurait dû agir lui-même immédiatement, et faire une enquête de moment que les accusations contre le général Middleton ont été portées. Il se demande une idée de ce qu'est la moralité, s'il connaît les devoirs d'un officier militaire anglais.

Le gouvernement n'a pas droit de prendre sur lui de réparer des torts dont il n'est pas responsable. La loi martiale n'est pas en force pendant la dernière rébellion au Nord-Ouest, et personne n'avait droit de priver un sujet anglais de sa propriété, avant d'avoir été jugé et trouvé coupable de trahison. Le pillage est un crime qui a quelques fois été puni de mort dans l'armée anglaise et c'est le devoir du général Middleton de réprimer toutes les tentatives de pillage et non de les encourager en s'en rendant lui-même coupable. Toute confiscation, si confiscation devait avoir lieu, devait être faite au profit de la Couronne, et non pas au profit des officiers et soldats.

Il félicite le gouvernement d'avoir indemnisé ceux qui ont subi des pertes pendant la rébellion. Puis, il termine en disant que l'action du général Middleton mérite d'être encouragée et il espère que le gouvernement lui fera restituer les fourrages et l'obliger à se démettre.

Sir ADOLPHE CARON dit que le général Middleton a commis une action malheureuse en donnant l'ordre de diviser les fourrages de Bremner entre Badon, Hayier, Ross et la même, et qu'il reconnaît aujourd'hui...

et l'on s'est payé une manifestation. Mais, dans un cas comme celui-ci, lorsque le comptable a rendu d'innombrables services au pays, il n'est pas juste de faire entrer en ligne de compte toutes les circonstances atténuantes. Le général Middleton se désole prêt à payer le coût des fourrages confisqués à Bremner et Sir Adolphe Caron termine en disant que la chambre devra, au sujet de cette erreur de jugement commise par le général Middleton qui, comme il l'a déclaré formellement lui-même, n'a pas agi malicieusement et avec intention de fraude, prendre en considération les services considérables rendus au pays par le général.

M. Lyster dit que le général Middleton ne peut avoir agi qu'avec malice et qu'il doit donner sa démission car sa conduite est indigne d'un officier militaire anglais.

M. McNeil dit que M. Lyster ne devrait pas être aussi sévère et que la chambre doit tenir compte de la déclaration du général Middleton qui dit n'avoir pas revu les fourrages sur le bateau ni les avoir revus à Ottawa.

Sir JOHN dit que M. Lyster n'aurait pas dû montrer autant d'animosité dans son discours. S'il s'était tenu à la question de justice comme M. Blake, c'eût été beaucoup mieux. Le comité s'est enquis de toute l'affaire avec soin et son rapport a été fait à l'unanimité. Il est déplacé aujourd'hui pour M. Lyster de venir dire dans la chambre que ce rapport a été un compromis, car il y a beaucoup à dire pour et contre, sur cette erreur de jugement commise par le général Middleton. On dit que le général Middleton doit avoir acquis beaucoup d'expérience dans ses quarante années de service. C'est vrai, il a servi à la Chine et aux Indes, où la confiscation était pratiquée par les officiers et soldats; mais dans le cas actuel il y a eu faute et il est du même avis de M. Blake que l'action du général Middleton mérite condamnation. La confiscation était illégale et constitue une erreur de jugement. Le rapport du comité est juste et doit être adopté unanimement.

L'hon. M. LAURIER considère que le général Middleton doit porter toute la responsabilité de sa conduite. Si plous justes n'étaient pas faits, il ramènera la question devant la chambre l'année prochaine.

La chambre adopte le rapport unanimement et à six heures la séance est suspendue.

Séance du soir A la reprise de la séance à huit heures, la chambre se forme en comité des subsides, et discute et adopte les estimations supplémentaires relatives aux travaux publics.

Sir John Macdonald dit que de nombreuses demandes de subvention, au sujet de crédit pour un service transatlantique rapide.

La chambre a aussi adopté les crédits pour le département de l'intérieur, et pour l'encouragement de l'immigration de cultivateurs dans les Territoires du Nord-Ouest, la Manitoba et la Colombie Anglaise.

Aucune partie de cet argent, dit Sir John, ne sera donnée aux immigrants qui ne seront pas cultivateurs et qui ne s'établiront pas sur les terres agricoles.

M. MILLS désire qu'il soit bien compris qu'aucune partie des \$150,000 demandés pour l'établissement des cultivateurs ne sera employée en frais d'agences, d'impressions, etc., au lieu d'être réglés aux cultivateurs.

Sir John Macdonald donne cette assurance, et le crédit est voté. Alors à 1.45 heure, la séance est ajournée.

LE MEURTRIER MORIN

UN BREF D'ARRÊT

M. Choquette s'est déclaré très surpris, en apprenant que l'exécutif fédéral avait refusé de commuer la sentence du malheureux Morin, et il a ajouté que les avocats n'avaient pas encore dit le dernier mot.

M. Choquette se dit convaincu que si Morin est exécuté, un meurtre judiciaire aura été commis, car Morin n'a pas commis et n'a pas eu l'idée de commettre un meurtre. Il a commis un homicide et il devait être puni, et il semble que son envoi au pénitencier aurait été une punition suffisante et la société aurait été amplement vengée. Tandis que si Morin est pendu, il subira la punition qui attend les pirates criminels, à laquelle classe il n'appartient pas.

M. Choquette dit encore qu'il avait raison de croire que les circonstances de cette malheureuse affaire les nombreuses pétitions signées par presque tous les curés, par près de deux mille citoyens du district de Montmagny, et par environ cent députés aux Communes, sans distinction de partis ou de races, et la recommandation toute spéciale de M. Philippe Landry, ex-député de Montmagny, qui connaissait Morin et sa famille, ayant demeuré de nombreuses années à Saint-Pierre, aurait eu pour effet d'engager l'exécutif à commuer en exil à vie, la sentence de mort.

M. F. X. Lemieux, l'associé de M. Choquette pour la défense de Morin, doit présenter un bref d'erreur devant un juge de la cour supérieure afin que la sentence de mort se soit pas exécutée vendredi.

L'exécution pourra être remise à plus tard.

M. Choquette est de nouveau parti pour Ottawa, en rapport avec cette affaire.

LES RUINES DE L'ASILE

La foule sur les lieux

Les ruines de l'asile de la Longue-Pointe n'ont pas changé d'aspect, depuis samedi dernier.

de la suite qu'il avait commises. Mais, dans un cas comme celui-ci, lorsque le comptable a rendu d'innombrables services au pays, il n'est pas juste de faire entrer en ligne de compte toutes les circonstances atténuantes. Le général Middleton se désole prêt à payer le coût des fourrages confisqués à Bremner et Sir Adolphe Caron termine en disant que la chambre devra, au sujet de cette erreur de jugement commise par le général Middleton qui, comme il l'a déclaré formellement lui-même, n'a pas agi malicieusement et avec intention de fraude, prendre en considération les services considérables rendus au pays par le général.

M. Lyster dit que le général Middleton ne peut avoir agi qu'avec malice et qu'il doit donner sa démission car sa conduite est indigne d'un officier militaire anglais.

M. McNeil dit que M. Lyster ne devrait pas être aussi sévère et que la chambre doit tenir compte de la déclaration du général Middleton qui dit n'avoir pas revu les fourrages sur le bateau ni les avoir revus à Ottawa.

Sir JOHN dit que M. Lyster n'aurait pas dû montrer autant d'animosité dans son discours. S'il s'était tenu à la question de justice comme M. Blake, c'eût été beaucoup mieux. Le comité s'est enquis de toute l'affaire avec soin et son rapport a été fait à l'unanimité. Il est déplacé aujourd'hui pour M. Lyster de venir dire dans la chambre que ce rapport a été un compromis, car il y a beaucoup à dire pour et contre, sur cette erreur de jugement commise par le général Middleton. On dit que le général Middleton doit avoir acquis beaucoup d'expérience dans ses quarante années de service. C'est vrai, il a servi à la Chine et aux Indes, où la confiscation était pratiquée par les officiers et soldats; mais dans le cas actuel il y a eu faute et il est du même avis de M. Blake que l'action du général Middleton mérite condamnation. La confiscation était illégale et constitue une erreur de jugement. Le rapport du comité est juste et doit être adopté unanimement.

L'hon. M. LAURIER considère que le général Middleton doit porter toute la responsabilité de sa conduite. Si plous justes n'étaient pas faits, il ramènera la question devant la chambre l'année prochaine.

La chambre adopte le rapport unanimement et à six heures la séance est suspendue.

Séance du soir A la reprise de la séance à huit heures, la chambre se forme en comité des subsides, et discute et adopte les estimations supplémentaires relatives aux travaux publics.

Sir John Macdonald dit que de nombreuses demandes de subvention, au sujet de crédit pour un service transatlantique rapide.

La chambre a aussi adopté les crédits pour le département de l'intérieur, et pour l'encouragement de l'immigration de cultivateurs dans les Territoires du Nord-Ouest, la Manitoba et la Colombie Anglaise.

Aucune partie de cet argent, dit Sir John, ne sera donnée aux immigrants qui ne seront pas cultivateurs et qui ne s'établiront pas sur les terres agricoles.

M. MILLS désire qu'il soit bien compris qu'aucune partie des \$150,000 demandés pour l'établissement des cultivateurs ne sera employée en frais d'agences, d'impressions, etc., au lieu d'être réglés aux cultivateurs.

Sir John Macdonald donne cette assurance, et le crédit est voté. Alors à 1.45 heure, la séance est ajournée.

LE MEURTRIER MORIN

UN BREF D'ARRÊT

M. Choquette s'est déclaré très surpris, en apprenant que l'exécutif fédéral avait refusé de commuer la sentence du malheureux Morin, et il a ajouté que les avocats n'avaient pas encore dit le dernier mot.

M. Choquette se dit convaincu que si Morin est exécuté, un meurtre judiciaire aura été commis, car Morin n'a pas commis et n'a pas eu l'idée de commettre un meurtre. Il a commis un homicide et il devait être puni, et il semble que son envoi au pénitencier aurait été une punition suffisante et la société aurait été amplement vengée. Tandis que si Morin est pendu, il subira la punition qui attend les pirates criminels, à laquelle classe il n'appartient pas.

M. Choquette dit encore qu'il avait raison de croire que les circonstances de cette malheureuse affaire les nombreuses pétitions signées par presque tous les curés, par près de deux mille citoyens du district de Montmagny, et par environ cent députés aux Communes, sans distinction de partis ou de races, et la recommandation toute spéciale de M. Philippe Landry, ex-député de Montmagny, qui connaissait Morin et sa famille, ayant demeuré de nombreuses années à Saint-Pierre, aurait eu pour effet d'engager l'exécutif à commuer en exil à vie, la sentence de mort.

M. F. X. Lemieux, l'associé de M. Choquette pour la défense de Morin, doit présenter un bref d'erreur devant un juge de la cour supérieure afin que la sentence de mort se soit pas exécutée vendredi.

L'exécution pourra être remise à plus tard.

M. Choquette est de nouveau parti pour Ottawa, en rapport avec cette affaire.

LES RUINES DE L'ASILE

La foule sur les lieux

Les ruines de l'asile de la Longue-Pointe n'ont pas changé d'aspect, depuis samedi dernier.

ORGUE EOLIEN

Grande Merveille Musicale

QU'EST-CE QU'UN ORGUE EOLIEN

C'est d'abord un orgue avec clavier de dix octaves, complet et parfait dans tous ses détails, qui se joue avec les doigts comme un orgue ordinaire, et en a toute l'apparence. A l'intérieur de cet instrument se trouve un mécanisme automatique qui l'on met en opération par le simple tirage d'un registre. Toute personne alors peut jouer correctement les morceaux les plus difficiles. Mais le grand point surtout, c'est qu'un musicien ou une personne de goût qui ne peut exécuter elle-même, peut rendre, non seulement correctement, mais artistiquement les compositions les plus difficiles des grands maîtres, observant tous les changements de temps et de nuances les plus délicates. On ne peut se faire une juste idée de cet orgue merveilleux sans l'avoir entendu. Les musiciens et le public en général sont toujours les bienvenus.

L. E. N. PRATT

1676

NOTRE DAME MONTREAL

Seul importateur des

PIANOS

Hazelton

Fisher et

Dominion.

— ET LES —

ORGUES DOMINION

On demande

On demande un compagnon cordonnier.

On exige de bonnes recommandations.

S'adresser à

AUGUSTIN VALLIÈRES.

Côte du Passage.

Lévis, 29 avril 1890.

A VENDRE

Un lot de PORTES et CADRES DE FENÊTRES à très bas prix, au prix du bois de chauffage.

S'adresser à de BUREAU.

Lévis, 29 avril 1890.

A Vendre

Un magnifique buggy (couverture en cuir), fait chez Verret et ayant coûté \$250.00.

1 buggy en bon ordre (couverture en toile), bonnes conditions.

S'adresser au

Dr J. E. LADRIÈRE.

Lévis, 28 avril 1890.

AVIS

De Déménagement

Le fond de banqueroute de M. George Darveau, rue de la Couronne, ainsi que le fond de banqueroute de M. Elias à Cie ont été achetés séparément par Gagnon & Rochette, et seront transportés le 1er Mai, à leur établissement, N° 181, rue St-Joseph, par deux routes sans réserve et à très bon marché.

AVIS au public de profiter d'une bonne occasion.

GAGNON & ROCHETTE,

181, rue St-Joseph.

Lévis, 28 avril 1890.

J. L. SAMSON

Marchand de Fer

70, Côte du Passage

LEVIS.

A l'honneur d'informer

ses amis et le public de cette ville et des paroisses environnantes, qu'il a ouvert un nouveau magasin de quincaillerie, Ferronneries, Peintures, Huiles, Verres, Vitres, Matric, etc., etc.

Outils et ferronneries de toutes sortes pour les menuisiers et maubliers

Soies de toute grandeur, haches, pioches, pelles, bêches, brocs, fourches, etc., etc.

Fonds de cuisine à bois et à charbon les plus améliorés.

Tout ce qui est en brèche pour chemin.

Passe à grille et mousseline en cuir.

Foutils et lainés de toutes sortes.

Les marchands et les entrepreneurs trouveront des avantages en achetant à ce magasin va la réduction qu'il leur sera allouée.

Une visite est respectueusement sollicitée avant d'aller à Québec.

On se charge d'importer, moyennant une faible commission tout article concernant cette ligne de commerce.

N'oubliez pas l'adresse

A l'enseigne du CADENAS

No 70 Côte du Passage, Lévis.

Lévis, 20 mars 1890.

AVIS

Un gardien placé à la porte de la grande allée, un défend l'entrée à ceux qui ne sont pas porteurs d'un permis spécial, signé par le sous-secrétaire.

Il y a actuellement une centaine de malades dans l'hospice Saint-Joseph. Les quelques fous qui sont encore à la Longue Pointe se trouvent dans les dortoirs, à côté de la bande de la cour, à côté de la bande de la cour, à côté de la bande de la cour.

Les deux bateaux mis à la disposition du public par la compagnie du Richelieu, ont aussi transporté une foule de monde. On estime à 5,000, le nombre de curieux qui, à un moment donné, se pressaient autour des ruines. La police a eu beaucoup de difficultés à maintenir l'ordre de la foule, qui se bécotaient dans son empressement à arriver à obtenir, même de loin, une idée de vue de l'épave de la catastrophe.

TERRIBLE ACCIDENT SUR L'INTERCOLONIAL
Le convoi en pièce — Un homme blessé

Encore un bien pénible accident s'est produit sur le chemin de fer Intercolonial, dimanche matin, à environ six milles de la station de Campbellton. Le convoi qui se composait de plusieurs chars et d'un engin allait à toute vitesse, et passait alors dans un long tunnel. L'obscureté ne permit pas de voir un énorme quartier de roc qui était tombé sur la voie, mais quand bien même on l'aurait vu, le train allait à une trop grande vitesse pour pouvoir s'arrêter à temps.

TELEGRAPHIE
ANGLETERRE
Londres, 12 mai.

La reine Victoria assistée du roi Léopold de Belgique a procédé aujourd'hui, au dévouement de la statue du prince Consort. C'était l'offrande des femmes anglaises. La reine était très émue.

Un syndicat de banquiers belges qui voulait entreprendre l'émission d'un million de louis sterling, en obligations sur l'Etat du Congo, a été forcé de se dissoudre, car il ne peut rassembler un dixième du montant.

On mande de St-Petersbourg, que le comité qui a eu charge de la construction d'un chemin de fer, à travers la Sibirie, annonce que cette ligne ferrée sera terminée dans 10 ans.

FRANCE
Paris, 12 mai.
Le village de Liefenkaaton en Suisse a été presque entièrement détruit par le feu.

Le gouvernement français a répondu à lord Lytton, ambassadeur d'Angleterre, qui le questionnait au sujet d'un renouvellement du traité de commerce entre les deux nations, qu'il n'était pas en mesure de fixer définitivement la date où des négociations pourraient être engagées avec le gouvernement anglais.

QUEBEC
Montréal, 12 mai

Vendredi prochain, le Pacifique Canadien recouvrera sa voie avec le réseau Washah à Detroit, et de là jusqu'à Chicago. Le prolongement est terminé jusqu'à Windsor et on n'attend que certains arrangements de traverser pour se rendre à Detroit. Un boom sur les actions Washah a eu lieu récemment à New York, et on dit que cela est dû à ces nouveaux arrangements.

CONSEIL DE VILLE
Séance du 12 Mai

Th. Beaupré, président du conseil municipal, a lu le rapport de la commission d'enquête sur le feu de dimanche dernier. Le rapport est très intéressant et contient de nombreuses recommandations.

Le conseil municipal a décidé de voter une somme de \$10,000 pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le bureau de la police.

Il est en train d'être écrit par M. J. B. Michaud, pour fournir les habillements.

Le conseil municipal a adopté le rapport du comité général après la dernière séance qui consistait en ce qui suit: M. le président du comité de police est autorisé à faire faire, par M. le surveillant Marceau, une division dans l'appartement du téléphone, à la station de police du quartier Lauson.

Le conseil municipal a également discuté la proposition de M. J. B. Michaud, pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le bureau de la police.

COURRIER DE LEVIS
Température

Voici les probabilités de la température pour les prochains vingt-quatre heures:
Vents modérés et frais, averse suivies de ciel plus clair, peu de changement dans la température.

Listes électorales
Jugement sera rendu demain mercredi à dix heures, par Son Honneur le Juge Casault, dans l'affaire de la contestation de la liste électorale de Lévis, dans la salle où siège la Cour Supérieure.

Le prix du pain
Les boulangers de cette ville ont haussé le prix du pain à 18 cts depuis hier matin. A Québec il se vend 20 cts.

Le conseil municipal a également discuté la proposition de M. J. B. Michaud, pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le bureau de la police.

de l'entendre, ne le perdons pas. Abandonne nos revolvers, ne nous en servons plus, probablement.

Le conseil municipal a également discuté la proposition de M. J. B. Michaud, pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le bureau de la police.

Le conseil municipal a également discuté la proposition de M. J. B. Michaud, pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le bureau de la police.

Le conseil municipal a également discuté la proposition de M. J. B. Michaud, pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le bureau de la police.

Le conseil municipal a également discuté la proposition de M. J. B. Michaud, pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le bureau de la police.

Le conseil municipal a également discuté la proposition de M. J. B. Michaud, pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le bureau de la police.

Le conseil municipal a également discuté la proposition de M. J. B. Michaud, pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le bureau de la police.

Le conseil municipal a également discuté la proposition de M. J. B. Michaud, pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le bureau de la police.

Service anniversaire
Vendredi, 15 courant, sera chanté à l'église St-Gervais, le service anniversaire de Domitille Plante, épouse de M. Antoine Bréard.

COURRIER DE QUEBEC
Donnée
Le montant prévu à la donnée, le 12 courant, est de \$3,994.50.

Le conseil municipal a également discuté la proposition de M. J. B. Michaud, pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le bureau de la police.

Le conseil municipal a également discuté la proposition de M. J. B. Michaud, pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le bureau de la police.

Le conseil municipal a également discuté la proposition de M. J. B. Michaud, pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le bureau de la police.

Le conseil municipal a également discuté la proposition de M. J. B. Michaud, pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le bureau de la police.

Le conseil municipal a également discuté la proposition de M. J. B. Michaud, pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le bureau de la police.

Le conseil municipal a également discuté la proposition de M. J. B. Michaud, pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le bureau de la police.

Joseph Alfred William Lebel, R. S. L., en remplacement de L. G. E. Fiset, promu capitaine de la compagnie No. 3.

Le conseil municipal a également discuté la proposition de M. J. B. Michaud, pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le bureau de la police.

Le conseil municipal a également discuté la proposition de M. J. B. Michaud, pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le bureau de la police.

Le conseil municipal a également discuté la proposition de M. J. B. Michaud, pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le bureau de la police.

Le conseil municipal a également discuté la proposition de M. J. B. Michaud, pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le bureau de la police.

Le conseil municipal a également discuté la proposition de M. J. B. Michaud, pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le bureau de la police.

Le conseil municipal a également discuté la proposition de M. J. B. Michaud, pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le bureau de la police.

Le conseil municipal a également discuté la proposition de M. J. B. Michaud, pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le bureau de la police.

NOUVEAU MAGASIN
LE SOUS-SIGNÉ à l'honneur d'annoncer qu'il vient d'ouvrir à l'ancien poste d'affaires de feu P. X. Bertrand

Les vins port, sherry et Bordeaux des meilleurs crus. Les eaux de vie et liqueurs de premiers crus, les vins de France, les vins de France, les vins de France.

Compagnie de Navigation Richelieu & Ontario
Entre Québec et Montréal

LA LIGNE DU SAGUENAY
Entre Québec et Chicoutimi

A LOUER
Une maison avec magasin, située à Bedford-Cove, en la ville de Lévis.

ON DEMANDE
On demande trois bons vendeurs, soit à salaire ou à commission.

Académie de Musique
MARDI, LE 13 MAI COURANT
GRAND CONCERT

MADAME ALBANI
PROGRAMME
1. Ouverture — Bénédiction du temple, (Keler) — Béla

PERE KOENIG
un remède naturel pour
Consouilles et Allégues Rhéologiques, Pertes de la Connaissance, l'Épilepsie, Danse St. Guy, l'Épilepsie, l'Épilepsie, l'Épilepsie.

SPISOS REMEDY
FOR CATARRH
IT IS THE BEST, EASIEST TO USE, AND MOST EFFECTIVE.

